

## Licenciement pour cause réelle et sérieuse

Par Nott77\_9, le 15/05/2015 à 09:42

Bonjour

J'ai eu un licenciement pour cause réelle et sérieuse avec un préavis de deux mois et droit au DIF, est ce que cela veut dire que c'est un licenciement pour faute grave?

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **15/05/2015** à **10:58** 

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi inutilement puisque je vous ai déjà répondu dans celui-ci...